

AFFAIRE N°47 - Emprunt de 192 000 000 de Frs CFA à contracter auprès de la C.D.C. pour la réalisation de la 9ème tranche d'assainissement de la Ville.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Poursuivant son programme d'assainissement de la Ville, la Municipalité envisage la réalisation de la 9ème tranche de travaux dont une partie de l'étude a été confiée à la DDE et l'autre à la SECMD.

Le programme de cette 9ème tranche intéresseront les rues et secteurs ci-après :

- Rue Ruisseau des Noirs (entre de Gaulle et Bd de la Providence) ;
- Rue Colbert (entre Malartic et Ruisseau des Noirs) ;
- Rue Bertin (entre Malartic et Ruisseau des Noirs) ;
- Doublement du collecteur EU de la Chammière (entre Boulevard Monseigneur Mondon et la rue du Butor) ;
- Le CD 49 (entre la Place de la Mairie et la RN2) ;
- Rues de la République et de la Boulangerie.

Le coût de cette opération se chiffre à 240 000 000 de FRF CFA.

La Municipalité bénéficiant d'une subvention du Ministère de l'Intérieur et du FIDOM local 1974, le financement des travaux s'établit comme suit :

- subvention du Ministère de l'Intérieur	18 000 000 F CFA
- subvention du FIDOM local 1974	30 000 000
- Prêt CDC	192 000 000
	-----
	240 000 000 F CFA

Je vous demande, en conséquence, de m'autoriser :

- à contracter un emprunt de 192 000 000 F CFA auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS pour la réalisation de la 9ème tranche d'assainissement ;
- à inscrire au Chap.902 - Art.131 du budget communal la somme de 50 000 de F CFA à titre de participation aux frais d'instruction des dossiers.

Je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE.  
x

*Bien copié certifié conforme*  
*de Directeur des Affaires Financières*  
*Signé: P. GIANNI*

*lu*  
*Saint-Denis, le 5 février 1975* x  
*Pour le Préfet*

*Le Secrétaire Général*  
*Signé: H. MURAND*